

PROCES – VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,

LE VENDREDI PREMIER DECEMBRE, DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES

Il est établi, ainsi qu'il suit ;

Entre les personnalités ci-après désignées, prises en leur rang et qualité :

D'une part

Monsieur Mamadou DOSSO, élu président de l'UCACI le 30 Avril 2015, puis réélu successivement en 2017, 2019 et 2021, a exercé ses fonctions de président, passant d'une trentaine de membres à ce jour à quarante-deux membres ;

Conformément aux usages et à la loi, a l'honneur de transmettre les charges et instruments rattachés à sa fonction au nouveau président élu le 12 Octobre 2023.

Et donne acte.

D'autre part,

Monsieur Franck-Hervé GBALOU, anciennement Secrétaire Général de l'UCACI du 30 Avril 2015 au 11 Octobre 2023, est déclaré élu président de l'UCACI, le Jeudi 12 Octobre 2023 avec 54.16% ;

Conformément aux usages et à la loi, reçoit de son prédécesseur, le Colonel Mamadou DOSSO, les charges mises à ses fonctions pour la mandature allant du 1er Décembre 2023 au 30 Novembre 2025.

Et donne acte.

Article 1

Conformément à sa mission de supervision et de diligence administrative, le Secrétaire Général Adjoint de l'UCACI Monsieur AKA Amangoua Fulgence, Secrétaire de Séance, prend acte de cette cérémonie de passation de charges entre le président sortant, pris en la personne de monsieur Mamadou DOSSO et le Président entrant en fonction, pris en la personne de Monsieur Franck-Hervé GBALOU en ce jour du Vendredi 1^{er} Décembre 2023 à 19h30.

Article 2

Consacre par cet acte, l'entrée en fonction de plein droit, du président élu Monsieur Franck-Hervé GBALOU ce Vendredi 1^{er} Décembre 2023 pour un mandat de deux (2) ans et dont le terme est fixé au 30 Novembre 2025.



Article 3

En foi de quoi, le présent Procès-Verbal est établi et enregistré pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé,

PRESIDENT SORTANT

Mamadou DOSSO



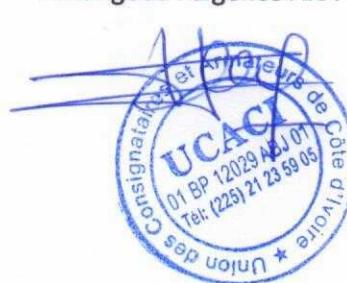
PRESIDENT ENTRANT EN FONCTION

Franck-Hervé GBALOU



SECRETAIRE DE SEANCE

Amangoua Fulgence AKA



FACE ANNULÉE
ARTICLE 844 DU
CODE GENERAL DES IMPÔTS

PFII Plateau
Poste Comptable 8003

Droit à 1% x

18000

Hors Délai

Reçu la somme de

dix huit mille francs

Quittance n° 026332

et

Enregistré le 05 DEC 2023

Registre Vol. 01 Folio 97

Bord 119116



Le Receveur

